MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage
État – Préfet de la Nièvre

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre Cité colbert Rue Simone Veil BP20069 59028 NEVERS Cedex

Objet du marché
Travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire et de l'Allier DDT58_SGL_ENTRETIEN LIT_2026

SOMMAIRE

1. Installation générale de chantier....4
2. Repliement....4
3. Installation et repliement simplifiés de chantier....4
4. Panneau de chantier....5
5. Fauchage de la renouée....5
6. Fauchage en zone plane....6
7. Dévégétalisation complète de zones denses....6
8. Dévégétalisation complète de zones moyennement denses....6
9. Dévégétalisation complète de zones peu denses....7
10. Scarification....7
11. Élagage intensif....7
12. Élagage sélectif....8
13. Élagage en hauteur....8
14. Dessouchage (diamètre de la souche compris entre 20 et 70cm)....8
15. Dessouchage (diamètre de la souche supérieur à 70 cm)....9
16. Recépage ou abattage d'arbres (circonférence comprise entre 65 et 220 cm)....9
17. Recépage ou abattage d'arbres (circonférence supérieure à 220cm)....9
18. Mouvements de matériaux (quantité inférieure à 1000m3)....10
19. Mouvements de matériaux (quantité supérieure à 1000m3)....10
20. Enlèvement ou fixation d'encombres....10
21. Enlèvement d'encombres dans le lit....11
22. Démolition de maçonneries ou de béton....11
23. Évacuation des débris non végétaux (tri sélectif et ordures ménagères)....11
24. Évacuation des matériaux inertes....12
25. Dispositifs de passage du lit....12
26. Dépose de clôture....12
27. Pose de clôture....13

DISPOSITIONS COMMUNES

Les prix forfaitaires couvrent l'ensemble des rémunérations dues à l'Entrepreneur pour la réalisation des ouvrages dans les conditions du C.C.T.P. qui ne sont pas couvertes par le bordereau des prix unitaires.

Les prix tiennent compte de toutes les sujétions dues aux conditions d'extraction, de fourniture, de transport, de conservation, de stockage et de mise en œuvre.

La rédaction des prix donne des indications sur les prestations incluses. En aucun cas, ces indications, ainsi que d'éventuelles imprécisions ou omissions ne sauraient faire obstacle à l'application stricte de l'article 9 du C.C.A.G., aucune prestation n'étant fournie par le Maître d'Ouvrage.

La distinction entre les travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire est rappelée :

- Les travaux de restauration sont réalisés, dans le cadre d'une première intervention, sur un site nécessitant des travaux conséquents,
- Les travaux d'entretien du lit sont exécutés sur un site ayant fait l'objet au préalable de travaux de restauration. Ils sont généralement moins importants.

1	**<u>Installation générale de chantier</u>** Ce prix sera utilisé pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire et de l'Allier d'un montant supérieur à 50 000€ HT. Il rémunère l'installation générale de chantier. Il comprend notamment : • l'aménagement des accès au site, • la signalisation du chantier • les installations assurant l'hygiène et la sécurité, • l'aménagement du lieu de stockage des hydrocarbures hors du lit mineur de la Loire, • les branchements provisoires de toute nature nécessaires au bon fonctionnement des engins, • l'amenée du matériel, • le piquetage préalable de tous les sites quel que soit leur nombre, • le déplacement du matériel de site à site, • les équipements obligatoires pour l'exécution de travaux en site aquatique (tels que bateau armé ou bouées de sauvetage…) hors dispositifs de passage du lit (cf prix n°25) <u>Ce prix s'applique, au forfait, à l'émission du premier bon de commande.</u> **LE FORFAIT (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
2	**<u>Repliement</u>** Ce prix sera utilisé pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire et de l'Allier. Il vient en complément du prix n°1. Il rémunère le repliement du matériel et la remise en état des lieux en fin de travaux. <u>Ce prix s'applique, au forfait, à l'émission du dernier bon de commande.</u> **LE FORFAIT (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
3	**<u>Installation et repliement simplifiés de chantier</u>** Ce prix sera utilisé pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire et de l'Allier d'un montant inférieur à 50 000€ HT. Il rémunère l'installation et le repliement de chantier, ne nécessitant pas de traversée du lit (cf prix n°25). Il comprend : • l'aménagement des accès au site, • la signalisation du chantier • les installations assurant l'hygiène et la sécurité,	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

	• l'aménagement du lieu de ravitaillement en hydrocarbures hors du lit mineur de la Loire (pas de stockage), • l'amenée du matériel, • le piquetage préalable de tous les sites quel que soit leur nombre, • le déplacement du matériel de site à site à l'intérieur d'un même lot. • le repliement du chantier. • les équipements pour l'exécution de travaux en site aquatique, hors dispositifs de passage du lit (cf prix n°25). <u>Ce prix s'applique, au forfait, à l'émission du premier bon de commande pour chaque site.</u> **LE FORFAIT (en lettres) :**	
4	**<u>Panneau de chantier</u>** Ce prix rémunère : La fourniture, la pose avant le démarrage des travaux et l'enlèvement en fin de chantier. Ce prix s'applique à l'unité. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
5	**<u>Fauchage de la renouée</u>**	
5a	***Fauchage manuel*** Ce prix rémunère : Les opérations de fauchage manuel de la renouée à l'aide d'une débroussailleuse et son ramassage total conformément à l'article 3.3.7.1 du CCTP. Ce prix s'applique à l'are de surface fauchée et comprend toutes les sujétions nécessaires à la bonne marche du chantier. **L'ARE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
5b	***Broyage mécanique*** Ce prix rémunère : Les opérations de broyage mécanique de la renouée à l'aide d'un broyeur type forestier conformément à l'article 3.3.7.2 du CCTP. Ce prix s'applique à l'are de surface fauchée et comprend toutes les sujétions nécessaires à la bonne marche du chantier. **L'ARE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

6	**<u>Fauchage en zone plane</u>** Ce prix rémunère : les opérations de fauchage et débroussaillage en zone plane, la fauche précédente ayant été effectuées depuis moins de 2 ans. Ce prix s'applique à l'are de surface fauchée et comprend toutes les sujétions nécessaires à la bonne marche du chantier. **L'ARE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
7	**<u>Dévégétalisation complète de zones denses</u>** Ce prix sera utilisé pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire et de l'Allier. Il rémunère : • l'arrachage des taillis, haies, broussailles et arbres des zones denses telles qu'elles sont définies dans le CCTP (l'abattage des arbres dont la circonférence, mesurée 1 mètre du sol, est supérieure à 65 cm n'est pas compris dans ce prix), • le broyage des produits de ce traitement, • l'évacuation des broyats ainsi générés vers une structure recherchée par l'entrepreneur et accepté par le représentant du maître d'œuvre (centre de compostage, déchetterie,...), • l'évacuation des produits qui n'auront pas été broyés • le nivellement sommaire du sol sans apport de matériaux (la scarification du sol n'est pas comprise dans ce prix). Cette dévégétalisation s'effectuera conformément au piquetage défini contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre et suivant ses indications. Ce prix s'applique à l'are de surface dévégétalisée et comprend toutes les sujétions nécessaires à la bonne marche du chantier. **L'ARE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
8	**<u>Dévégétalisation complète de zones moyennement denses</u>** Ce prix rémunère l'arrachage des taillis, haies, broussailles et arbres des zones moyennement denses telles qu'elles sont définies dans le CCTP. Ce prix s'applique à l'are de surface dévégétalisée et comprend toutes les sujétions nécessaires à la bonne marche du chantier. **L'ARE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

9	**<u>Dévégétalisation complète de zones peu denses</u>** Ce prix rémunère l'arrachage de la végétation des zones peu denses telles qu'elles sont définies dans le CCTP. Ce prix s'applique à l'are de surface dévégétalisée et comprend toutes les sujétions nécessaires à la bonne marche du chantier. **L'ARE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
10	**<u>Scarification</u>** Ce prix sera utilisé pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien du lit de la Loire et de l'Allier. Il rémunère la scarification du sol après dévégétalisation sur une épaisseur d'environ 50 cm et **son nivellement** conformément au piquetage défini contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre et suivant ses indications. Ce prix s'applique à l'hectare de surface scarifiée et comprend toutes les sujétions nécessaires à la bonne marche du chantier. **L'HECTARE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
11	**<u>Élagage intensif</u>** Ce prix rémunère : • l'élagage de 5 branches et plus d'un arbre sur une hauteur maximum de 3 m et conformément aux prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • le ramassage, le broyage des produits de l'élagage, • l'évacuation des broyats ainsi générés vers une structure recherchée par l'entrepreneur et acceptée par le représentant du maître d'œuvre (centre de compostage, déchetterie…). Ce prix s'applique à l'unité d'arbre élagué. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

12	**<u>Élagage sélectif</u>** Ce prix rémunère : • l'élagage de moins de 5 branches d'un arbre sur une hauteur maximum de 3 m et conformément aux prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • le ramassage, le broyage des produits de l'élagage, • l'évacuation des broyats ainsi générés vers une structure recherchée par l'entrepreneur et acceptée par le représentant du maître d'œuvre (centre de compostage, déchetterie…). Ce prix s'applique à l'unité d'arbre élagué. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
13	**<u>Élagage en hauteur</u>** Ce prix rémunère : • l'élagage de branches d'un arbre sur une hauteur supérieure à 3 m et conformément aux prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • le ramassage, le broyage des produits de l'élagage, • l'évacuation des broyats ainsi générés vers une structure recherchée par l'entrepreneur et acceptée par le représentant du maître d'œuvre (centre de compostage, déchetterie…) Ce prix s'applique à l'unité d'arbre élagué. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
14	**<u>Dessouchage (diamètre de la souche compris entre 20 et 70cm)</u>** Ce prix rémunère : • l'extraction d'une souche d'arbre dont le diamètre est compris entre 20 et 70 cm au niveau de la coupe ou la circonférence de l'arbre est comprise entre 65 et 220 cm, conformément aux prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • l'évacuation des produits de ce traitement vers une structure recherchée par l'entrepreneur et acceptée par le représentant du maître d'œuvre. Ce prix s'applique à l'unité. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

15	**<u>Dessouchage (diamètre de la souche supérieur à 70 cm)</u>** Ce prix rémunère : • l'extraction d'une souche d'arbre dont le diamètre est supérieur à 70 cm au niveau de la coupe ou la circonférence de l'arbre est supérieure à 220 cm, conformément aux prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • l'évacuation des produits de ce traitement vers une structure recherchée par l'entrepreneur et acceptée par le représentant du maître d'œuvre. Ce prix s'applique à l'unité. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
16	**<u>Recépage ou abattage d'arbres (circonférence comprise entre 65 et 220 cm)</u>** Ce prix rémunère : • le recépage ou l'abattage d'un arbre dont la circonférence mesurée à 1 m du sol est comprise entre 65 et 220 cm, sans dessouchage et conformément aux prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • le débitage des bois et son évacuation vers la structure la plus apte à les valoriser conformément aux dispositions du CCTP. Ce prix s'applique à l'unité. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
17	**<u>Recépage ou abattage d'arbres (circonférence supérieure à 220cm)</u>** Ce prix rémunère : • le recépage ou l'abattage d'un arbre dont la circonférence mesurée à 1 m du sol est supérieure à 220 cm, sans dessouchage et conformément aux prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • le débitage des bois et son évacuation vers la structure la plus apte à les valoriser conformément aux dispositions du CCTP. Ce prix s'applique à l'unité. **L'UNITE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T

18	**<u>Mouvements de matériaux (quantité inférieure à 1000m3)</u>** Ce prix sera utilisé pour la réalisation des travaux d'entretien du lit de la Loire et de l'Allier. Il rémunère les mouvements de matériaux dont la quantité est inférieure à 1 000 m3. Ces mouvements de matériaux sont nécessaires notamment à la réactivation de chenaux ou à la reconnexion de boires. Ils seront exécutés conformément au piquetage défini contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. Ce prix s'applique au mètre cube et par bon de commande. **LE METRE CUBE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
19	**<u>Mouvements de matériaux (quantité supérieure à 1000m3)</u>** Ce prix sera utilisé pour la réalisation des travaux de restauration du lit de la Loire et de l'Allier. Il rémunère les mouvements de matériaux dont la quantité est supérieure à 1 000 m3. Ces mouvements de matériaux sont nécessaires notamment à la réactivation de chenaux ou à la reconnexion de boires. Ils seront exécutés conformément au piquetage défini contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. Ce prix s'applique au mètre cube et par bon de commande. **LE METRE CUBE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
20	**<u>Enlèvement ou fixation d'encombres</u>** Ce prix s'appliquera pour des niveaux d'eau inférieurs à 80 cm. Il rémunère : • l'enlèvement total ou partiel d'encombres (arbres morts, branchages, etc.) pour réactiver chenaux secondaires, boires, ..., suivant les indications du représentant du maître d'œuvre, • la fixation éventuelle des encombres encore rattachés à la berge au moyen de pieux et de liens non toxiques pour le milieu ligérien, • le broyage des produits de ce traitement, • l'évacuation des broyats ainsi générés vers une structure recherchée par l'entrepreneur et acceptée par le représentant du maître d'œuvre (centre de compostage, déchetterie…). Ce prix s'applique au mètre cube (volume d'encombres avant exécution des travaux) constaté contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. **LE METRE CUBE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

21	**<u>Enlèvement d'encombres dans le lit</u>** Ce prix s'appliquera pour des niveaux d'eau supérieurs à 80 cm. Il rémunère : • l'enlèvement total des encombres (arbres morts de tous diamètres, branchages, etc.) dans le lit suivant les indications du représentant du maître d'œuvre. • l'amenée, l'utilisation et le repliement du matériel nécessaire à l'opération (bateau, treuil, câble, pelle mécanique) ainsi que la main d'œuvre, • l'amenée des encombres en rive, • le tronçonnage en rive des éléments de l'encombre, • le broyage des produits de ce traitement, • l'évacuation des broyats ainsi générés vers une structure recherchée par l'entrepreneur et acceptée par le représentant du maître d'œuvre (centre de compostage, déchetterie…). Toutes mesures de sécurité utiles et nécessaires seront prises, notamment lors de l'utilisation d'une embarcation (gilets de sauvetage, etc.). Ce prix s'applique au mètre cube mesuré en place, contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. **LE METRE CUBE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
22	**<u>Démolition de maçonneries ou de béton</u>** Ce prix rémunère : • la démolition par tout moyen, à la convenance de l'entrepreneur, de maçonneries ou de blocs de béton armé ou non suivant les prescriptions du représentant du maître d'œuvre, • l'évacuation des gravats en décharge agréée. Ce prix s'applique au mètre cube constaté contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. **LE METRE CUBE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
23	**<u>Évacuation des débris non végétaux (tri sélectif et ordures ménagères)</u>** Ce prix rémunère l'évacuation des débris non végétaux tels que ferrailles, ordures ménagères. Il comprend notamment l'évacuation et la mise en décharge agréée pour recevoir tous débris autres que végétaux trouvés dans les zones d'intervention. (hors matériaux polluants). Ce prix s'applique au mètre cube mesuré en place, constaté contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. **LE METRE CUBE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

24	**<u>Évacuation des matériaux inertes</u>** Ce prix rémunère l'évacuation des matériaux inertes tels que blocs de bétons, déchets inertes du BTP… (hors déchets amiantés). Il comprend notamment l'évacuation et la mise en décharge agréée pour recevoir tous débris autres que végétaux trouvés dans les zones d'intervention. Ce prix s'applique au mètre cube mesuré en place, constaté contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. **LE METRE CUBE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
25	**<u>Dispositifs de passage du lit</u>** Ce prix rémunère l'utilisation de dispositifs de passage du lit, fixes ou mobile (barges, pontons, passerelles…), pour accéder au chantier en cas d'inaccessibilité par terre ou par le lit du fleuve sous réserve que l'épaisseur d'eau soit supérieure à 80cm. Ce prix comprend : • la fourniture, l'amenée, la mise en œuvre des dispositifs de passage, le repliement et la remise en état des lieux après travaux, • toutes sujétions d'équipements nécessaires à la bonne mise en œuvre. Ce prix s'applique au mètre linéaire déployé entre chaque berge constaté contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre. **LE METRE LINEAIRE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)
26	**<u>Dépose de clôture</u>** Ce prix rémunère la dépose de clôtures existantes ainsi que l'évacuation en décharge. Cette prestation s'effectuera conformément au piquetage défini préalablement avec le représentant du maître d'œuvre et suivant son indication. **LE METRE LINEAIRE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.)

27	**<u>Pose de clôture</u>** Ce prix rémunère la fourniture et la pose de clôtures neuves. Le type de fourniture attendu pour la reconstitution des clôtures après déboisement est une clôture barbelée simple, respectant les critères suivants : • Piquets acacias (pour hauteur de clôture hors sol de 1,10 m), • 5 rangs de fil barbelé ronce de classe C (Ø 2,7 mm), espacé de 20 cm, • espacement piquets = 2,00 à 2,50 m, • jambe de contrefort prévue tous les 50 m et aux angles. Cette prestation s'effectuera conformément au piquetage défini préalablement et contradictoirement avec le représentant du maître d'œuvre et suivant son indication. **LE METRE LINEAIRE (en lettres) :**	Prix unitaires en chiffres (H.T.